

**Madame Frédérique REA
Monsieur Didier GOMEZ
Un nouveau souffle pour Saint-Brès
43 Rue des Pinsons
34670 SAINT-BRES**

**Monsieur le Président du CCAS
Mairie de Saint-Brès
Place de la Ramade
34670 SAINT-BRES**

**Lettre recommandée AR
Doublé par courriel**

Saint-Brès, le 8 juin 2026

Objet : Fonctionnement du CCAS – information des administrateurs et organisation des actions

Monsieur le Président,

En notre qualité de membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Brès, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs difficultés récurrentes dans le fonctionnement de notre établissement, qui ont pour effet de limiter très concrètement l'exercice de nos mandats d'administrateurs.

Lors de la première réunion du conseil d'administration/commission à laquelle nous avons participé, il vous a été remis, en séance par Madame XXXX, une liste de noms assortie d'un planning de permanences dans le cadre de la collecte pour la Banque alimentaire de ce week-end du 7 juin. Ce planning a été présenté comme déjà arrêté, sans qu'aucune sollicitation préalable ou proposition de créneaux ne nous ait été adressée, ni à notre connaissance, aux autres élus d'opposition.

Nous tenons à rappeler que, bien entendu, nous n'avons jamais refusé de participer à quelque action de solidarité que ce soit. Pour pouvoir nous engager utilement, encore faut-il être informés, consulter un calendrier prévisionnel et disposer des moyens de coordonner nos disponibilités.

Plus généralement, à ce jour :

- Nous ne disposons d'aucun canal de communication institutionnalisé (adresse courriel dédiée, liste de diffusion, groupe de travail, etc.) permettant d'échanger avec vous, les services ou les autres membres du conseil d'administration sur les dossiers du CCAS ;



5141900VJUN000120263

- aucun numéro de téléphone direct, ni adresse électronique fonctionnelle, ne nous a été communiqué pour joindre facilement la présidence du CCAS ou les référents des actions (collectes, aides facultatives, etc.) ;
- les informations relatives aux actions en cours, aux plannings de permanences, aux dossiers à instruire et aux critères d'attribution des aides ne sont, en pratique, portées à notre connaissance qu'a posteriori, de façon fragmentaire.

Cette situation est d'autant plus problématique que le CCAS traite des dossiers sensibles, qui justifient un suivi rigoureux et une transparence accrue dans la décision.

Sans remise en cause du principe d'une aide sociale, il nous semble indispensable que le conseil d'administration puisse disposer d'une information complète avant de se prononcer, et que ces éléments soient tracés.

A cet égard, l'exemple récent de la prise en charge éventuelle d'un dommage par l'assurance devrait selon nous faire l'objet de vérifications préalables et circonstanciées. Dans le cas d'une prise en charge ou d'un dédommagement, l'octroi d'une aide du CCAS pourrait alors prendre la nature d'une simple avance soumise à remboursement/restitution.

Dans un souci de clarté et de bon fonctionnement, nous vous demandons donc formellement :

1. De bien vouloir nous communiquer, ainsi le cas échéant qu'aux autres administrateurs : les délibérations et/ou décisions internes encadrant l'organisation des commissions, des permanences, des actions de collecte (notamment pour la Banque alimentaire) et, plus largement, la procédure d'instruction des demandes d'aides facultatives ; les documents internes précisant les critères d'attribution, les plafonds, les modalités de versement et, le cas échéant, les conditions de remboursement des aides accordées dans des situations analogues à celle évoquée ci-dessus.
2. De mettre en place, dans les meilleurs délais, un dispositif de communication formalisé à destination de l'ensemble des membres du conseil d'administration, comprenant au minimum : une liste de diffusion électronique regroupant l'ensemble des administrateurs ; la transmission systématique, en amont des réunions, de l'ordre du jour, des projets de délibérations et d'un descriptif synthétique des dossiers appelés à être examinés ; un calendrier prévisionnel des actions (collectes, opérations spécifiques, etc.) permettant à chaque administrateur de se porter volontaire, le cas échéant.
3. Pour le cas particulier de la collecte pour la Banque alimentaire et des permanences déjà tenues : de nous indiquer selon quelles modalités les administrateurs et élus ont été sollicités ; de préciser si d'autres créneaux de participation sont prévus dans les prochains mois, et par quel canal ils seront proposés.

Nous tenons à souligner que notre démarche n'a pas pour objet de polémiquer, mais de garantir que le CCAS fonctionne conformément aux principes de transparence, de collégialité et d'égalité de traitement entre tous ses membres, élus de la majorité comme de l'opposition.

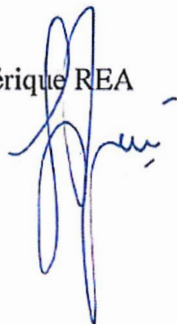
Un fonctionnement clair, prévisible et documenté est, à nos yeux, une condition indispensable pour assurer la qualité des décisions prises au bénéfice des habitants les plus fragiles de notre commune.

Dans cette perspective, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous répondre dans un délai raisonnable, sur l'ensemble des points soulevés ci-dessus.

Nous restons naturellement disponibles pour participer à toute réunion de travail visant à améliorer l'organisation et la circulation de l'information au sein du CCAS.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Frédérique REA



Didier GOMEZ



51Q15900VUN00001

SD : 87001416668418G

Déposé le : 08.06.2026

LR RI AR



UN NOUVEAU SOUFFLE POUR SAINT-BRÈS MME REA FRÉDÉRIQUE
43 RUE DES PINSONS 34670 ST BRÈS

Mairie de Saint-Brès
Monsieur le Président du CCAS
14 PLACE DE LA RAMADE
34670 ST BRÈS



51Q15900VUN0000120105